

DELIBERATION N° 23/2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 30 juin 2022

Extension - restructuration du Lycée international Alexandre Dumas d'Alger(LIAD)

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration valide le complément de budget de 0,9 million d'euros toutes dépenses confondues de l'opération d'extension - restructuration du lycée international Alexandre Dumas d'Alger pour un montant total d'opération de 12,9 millions d'euros toutes dépenses confondues, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

- Mobilisation des ressources propres dégagées annuellement par l'établissement pour un montant de 12,9 millions d'euros.

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 30 juin 2022

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER